

SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-123

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PROJET URBAIN

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR LA CRÉATION DU PÔLE CULTUREL DES RÉCOLLETS

La Ville de Libourne a la volonté de faire du couvent des Récollets et de ses abords un des sites culturels majeur du cœur de bastide. Sur un même lieu, de partage et d'échanges, seraient abordés la lecture publique, les pratiques artistiques, l'accès au numérique, la monstration d'œuvres ; ceci, dans un cadre patrimonial réhabilité. Conçu comme véritable porte d'entrée sur la culture libournaise, ce lieu édifié au XVIIe siècle, adossé au Centre communal d'action sociale, doit désormais au XXIe siècle être une vitrine de la vie culturelle et sociale de Libourne.

Pour définir les contours du projet à venir, la Ville souhaite se doter d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui réunira toutes les parties prenantes du projet pour construire avec les partenaires institutionnels le futur programme et en approcher la faisabilité technique et financière.

La réhabilitation des Récollets : une demande exprimée en concertation et une réponse technique à la dévitalisation

L'étude globale de revitalisation du cœur de bastide, menée en concertation avec les habitants, usagers, visiteurs de la bastide a recueilli de fortes des attentes liées au devenir du couvent des Récollets. Les attentes portaient sur la diversification de sa destination (spectacles,

animations, ouverture du cloître) et sur la réhabilitation du bâtiment patrimonial et historique. Le bilan de cette concertation a été délibéré en avril dernier.

Parallèlement, dans le cadre du diagnostic urbain réalisé dans cette étude, il est apparu que l'usage du centre-ville, son attractivité, sa commercialité, dépendait également de la capacité des équipements publics à générer du flux. Les actions d'animation et de promotion d'un centre marchand resserré sont de nature à renforcer la vitalité commerciale mais doivent aussi s'appuyer sur la présence d'autres « d'attracteurs de flux », dont font partie intégrante les services publics.

Pour renouveler la commercialité du centre ancien, mais aussi pour amorcer une dynamique plus large de vie sociale, de promotion des solidarités et de partage culturel, il semble pertinent de s'appuyer sur le site des Récollets. Par le renforcement de ses fonctions, il a vocation à devenir le pivot d'une offre culturelle et de service renouvelée au nord-est du cœur de bastide, connecté à la rue Gambetta et aux cours.

Le pôle des Récollets un projet à définir entre partenaires

L'étude menée dans le cadre du projet urbain "Libourne2025-la Confluente" a donc abouti à la définition d'un programme d'action à mettre en œuvre dans les 10 années à venir, dont fait partie la requalification du « pôle des Récollets ». L'ensemble des partenaires institutionnels financeurs a jugé cette proposition pertinente et souhaite l'accompagner. Le dispositif « Action Cœur de ville » qui regroupe notamment l'Etat et ses services, dont la DRAC, la Banque des territoires fortement attachée au développement des nouvelles technologies, le Conseil Départemental impliqué dans les solidarités et lié à Libourne via sa convention « Ville d'équilibre », ont manifesté leur intérêt.

L'objectif général pour tous est de mêler patrimoine et haut lieu culturel pour toutes les générations, en un point névralgique de la bastide, contribuant à renouveler son attractivité et l'accès facilité aux services publics.

L'îlot des Récollets, élément architectural majeur de la bastide, regroupe déjà des lieux de la vie culturelle et sociale de la commune : ludothèque, médiathèque, CCAS. Il s'agit d'en renforcer les services notamment en étudiant la possibilité d'y regrouper les établissements de pratiques artistiques (conservatoire, école d'arts plastiques).

Une étude-action en amont du programme architectural

L'étude-action mise en place, ou mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, doit poursuivre les 3 objectifs suivants :

- en faire un pôle culturel et de vie sociale majeur du centre-ville, singulier et adapté aux enjeux contemporains (vivre-ensemble, développement du numérique...) où la pratique artistique va nourrir le projet ;
- restaurer et mettre en valeur ce patrimoine architectural ;
- le rendre perceptible, accessible, depuis le centre de la bastide et ses abords pour les usagers réguliers et les visiteurs de la ville.

Ceci, dans un cadre concerté impliquant les différents institutionnels.

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_123-DE

Il est donc proposé de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra :

- préciser, en association avec les agents, quel sera le projet d'établissement de la médiathèque dans le cadre de cette ouverture à de nouvelles fonctions/positionnement (lieu de partage culturel, apprentissage et développement numérique)
- accompagner la définition commune d'un projet du pôle dans son ensemble, qui soit spécifique et partagé par les 3 entités majeures (médiathèque, conservatoire, école d'arts plastiques) et leurs espaces communs,
- engager une étude de faisabilité architecturale, technique et financière sur le couvent des Récollets et ses abords immédiats sur laquelle pourra s'asseoir la future programmation.

Une telle étude-action, au regard de la mobilisation nécessaire, est évaluée à 40 000 euros hors taxes.

La Ville de Libourne souhaite solliciter des subventions auprès du Département de la Gironde et de l'Etat (DRAC).

Plan de financement du projet		
Cofinanceurs	Montant (HT)	%
Département de la Gironde	20 000€	50%
Autres cofinanceurs (Etat) et Autofinancement (Ville de Libourne)	20 000€	50%
Total	40 000€	100 %

Le calendrier de réalisation de ce projet est prévu de 2019 à 2020.

Vu l'étude globale de revitalisation du cœur de bastide de juillet 2018,

Vu le bilan de concertation pour la revitalisation du cœur de bastide du 8 avril 2019,

Vu la convention « action cœur de ville » signée le 28 septembre 2018,

Vu le contrat « ville d'équilibre » signé avec le Département de la Gironde le 28 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prescrit le lancement de l'étude-action pour la création d'un pôle culturel aux Récollets

- donne autorisation à Monsieur le Maire pour procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à la bonne exécution de ce projet

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus

- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles au financement de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 28.05.2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde